



Conseil de Direction
Soixante-cinquième Session

GC/65/Min.1
Original : ANGLAIS

Lyon et téléconférence, 10–12¹ mai 2023

PROCES-VERBAL DE LA PREMIERE SEANCE

CIRC, Lyon et téléconférence

Mercredi 10 mai 2023, à 14h00 (heure d'été d'Europe centrale)

Président : Professeur Norbert IFRAH (France)

Secrétaire : D^{re} Elisabete Weiderpass, Directrice du CIRC

SOMMAIRE

	Page
1. Ouverture de la session	4
2. Election du Rapporteur	4
3. Adoption de l'Ordre du jour	4
4. Modalités des entretiens au poste de Directeur (session à huis clos)	4
5. Entretiens avec la candidate au poste de Directeur (session à huis clos)	4
6. Point sur l'initiative COVID-19 et cancer du CIRC	5
7. Point sur le « Nouveau Centre » et la mobilisation des ressources	8
8. Acceptation des dons	12
9. Acceptation des subventions et contrats et rapport sur la répartition des intérêts	12

¹ Aucun compte rendu n'a été établi pour la séance du vendredi 12 mai 2023, date de la cérémonie d'inauguration du Nouveau Centre.

Représentants des Etats participants

Professeur Norbert IFRAH, Président D ^r Thomas DUBOIS M ^{me} Christine BERLING D ^r Nicolas ALBIN	France
D ^{re} Mara BURR, Vice-Présidente M ^{me} Christina TAYLOR D ^{re} Maya LEVINE [<i>empêchée</i>] D ^{re} Tracy CARSON [<i>à distance</i>] D ^r Satish GOPAL M ^{me} Adriana GONZALEZ	Etats-Unis d'Amérique
Professeure Dorothy KEEFE M ^{me} Sarah McNEILL, Rapporteur	Australie
M. Thomas IFLAND	Allemagne
M ^{me} Elisabeth TISCHELMAYER	Autriche
D ^r Marc VAN DEN BULCKE M ^{me} Anne SWALUË [<i>à distance</i>] M ^{me} Eloïse DELFORGE	Belgique
D ^r João Paulo DE BIASO VIOLA D ^r Luis Felipe RIBEIRO PINTO [<i>empêché</i>]	Brésil
D ^{re} Fei-Fei LIU M ^{me} Jennifer IZAGUIRRE	Canada
Professeur Jie HE M ^{me} Qi SHI M ^{me} Xin HUANG D ^r Wenqiang WEI M. Wanqing CHEN M ^{me} Ni LI M ^{me} Jing WU	Chine
D ^r Morten FRISCH	Danemark
[<i>Pas de représentant</i>]	Espagne
D ^r Eduard SALAKHOV M. Ivan TARUTIN D ^r Anton BARCHUK [<i>empêché</i>]	Fédération de Russie
D ^r Markku TERVAHAUTA M ^{me} Tuula HELANDER	Finlande
Professeur Péter NAGY	Hongrie
[<i>Pas de représentant</i>]	Inde
D ^r Yunes PANAHI D ^r Sajad SAHAB NEGAH	Iran (République islamique d')
M. Eoin DORNAN [<i>empêché</i>] M. Andrew KELLY	Irlande
D ^r Mauro BIFFONI	Italie
D ^r Hitoshi NAKAGAMA D ^r Takashi SUZUKI D ^{re} Kanami KOBAYASHI M ^{me} Kay OHARA	Japon

D ^{re} Latifa BELAKHEL D ^r Youssef CHAMI KHAZRAJ	Maroc
Professeur Pål Richard ROMUNDSTAD D ^{re} Karianne SOLAAS [<i>à distance</i>]	Norvège
M ^{me} Susan POTTING M. Pim TEN BROEKE	Pays-Bas
D ^r Al-Hareth M. AL-KHATER M. Abdullatif Ali AL-ABDULLA [<i>empêché</i>]	Qatar
D ^r Min Won LEE D ^r Hyeon Gyu PARK M. Yeol KIM	République de Corée
D ^r Mark PALMER D ^{re} Isobel ATKIN	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Professeure Madeleine DURBEEJ HJALT D ^{re} Karin SCHMEKEL	Suède
M. Florian DOLDER	Suisse

Organisation mondiale de la Santé

D ^{re} Bente MIKKELSEN	Directrice du Département des maladies non transmissibles, Siège de l'OMS
M ^{me} Sigrid KRANAWETTER	Juriste principale, Siège de l'OMS

Observateurs

Conseil scientifique

D ^{re} Manami INOUE	Présidente
------------------------------	------------

Comité d'éthique du CIRC

D ^{re} Samar AL-HOMOUD	Présidente
---------------------------------	------------

Union internationale contre le Cancer (UICC)

D ^r Cary ADAMS	Directeur général
---------------------------	-------------------

Commissaire aux comptes

M ^{me} Ritu DHILLON [<i>à distance</i>]	Directrice de la vérification externe à l'OMS, Bureau du Contrôleur et vérificateur général des comptes de l'Inde
--	---

Secrétariat

D^{re} E. WEIDERPASS, *Secrétaire*
D^r T. LANDESZ

D^r P. BASU
M^{me} A. BERGER
D^r F. BRAY
D^r P. BRENNAN
D^r A. CARVALHO
D^{re} V. CHAJES
M. C. CHAUVET
D^r G. CLIFFORD
D^r I. CREE

M. O. EXERTIER
D^r P. FERRARI
M^{me} E. FRANÇON
D^r Z. HERCEG
D^r M. JENAB
M. D. KAVANAGH
D^r Z. KOZLAKIDIS
D^{re} B. LAUBY-SECRETAN
M^{me} T. LEE
M. F. LOZANO
D^{re} F. MADIA
D^{re} V. MCCORMACK

D^r J. MCKAY
M^{me} C. MEHTA
M^{me} A. MENEGHEL
D^{re} S. RINALDI
M^{me} C. SALIGNAT
D^{re} M. SCHUBAUER-BERIGAN
D^r J. SCHÜZ
D^{re} I. SOERJOMATARAM
D^{re} S. VIRANI
M^{me} V. VOCANSON
D^r J. ZAVADIL

1. OUVERTURE DE LA SESSION : Point 1 de l'Ordre du jour provisoire

Le PRESIDENT accueille les participants à la Soixante-cinquième Session du Conseil de Direction, qui est la première session à se tenir en personne depuis la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), avec quelques représentants participant à distance, et à avoir lieu dans le nouveau bâtiment du CIRC. Il accueille en particulier la D^{re} Bente Mikkelsen, Directrice du Département des maladies non transmissibles au Siège de l'OMS, la D^{re} Manami Inoue, Présidente du Conseil scientifique, la D^{re} Samar Al-Homoud, Présidente du Comité d'éthique du CIRC, le D^r Cary Adams, Directeur général de l'Union internationale contre le cancer et M^{me} Ritu Dhillon, Directrice de la vérification externe à l'OMS, qui assistera à la Session le 11 mai.

Au nom du Conseil de Direction, il souhaite la bienvenue à la Chine en qualité de nouvel Etat participant du Centre.

Les représentants de la Chine prennent place à la table du Conseil de Direction.

La SECRETAIRE accueille les participants dans le Nouveau Centre, nouveau siège du CIRC. Elle est fière de la façon dont le Centre a su relever les défis que représentaient la pandémie et le déménagement dans les nouveaux locaux et salue la relation toujours plus étroite qu'entretient le Centre avec l'OMS. Le Centre poursuivra son travail consistant à réduire le fardeau mondial du cancer qui, durant la seule année 2020, a touché 20 millions de personnes.

Le D^r LANDESZ (Directeur de l'Administration et des finances) expose un certain nombre de dispositions pratiques, faisant notamment remarquer que le Code de conduite destiné à lutter contre le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, lors des événements de l'OMS, s'applique à la présente session.

Le drapeau de la Chine est hissé à l'extérieur du Nouveau Centre.

2. ELECTION DU RAPPORTEUR : Point 2 de l'Ordre du jour provisoire

M^{me} Sarah McNeill (Australie) est élue Rapporteur sur proposition du D^r PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), appuyée par le Professeur ROMUNDSTAD (Norvège).

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR : Point 3 de l'Ordre du jour provisoire ([Document GC/65/1 \(Prov.\) Rev.3](#))

L'Ordre du jour est **adopté**.

4. MODALITES DES ENTRETIENS AU POSTE DE DIRECTEUR (SESSION A HUIS CLOS) : Point 4 de l'Ordre du jour

5. ENTRETIENS AVEC LA CANDIDATE AU POSTE DE DIRECTEUR (SESSION A HUIS CLOS) : Point 5 de l'Ordre du jour

Le Conseil de Direction se réunit à huis clos de 15h00 à 16h15.

**6. POINT SUR L'INITIATIVE COVID-19 ET CANCER DU CIRC: Point 6 de l'Ordre du jour
(Document GC/65/3)**

Le D^r BRAY, Chef de la Branche Surveillance du cancer, rappelle que lors de sa Soixante-quatrième Session, le Conseil de Direction a été prié d'apporter son soutien en assurant le financement de 4 millions d'euros sur les 6 millions d'euros requis pour mettre en œuvre l'initiative COVID-19 et cancer du CIRC (IARC-C19) sur une période de quatre ans. Il remercie le *Medical Research Council* du Royaume-Uni et le Ministère de la Santé australien pour leurs contributions, qui représentent un quart des 4 millions d'euros demandés.

Cette initiative a évolué au fur et à mesure de la pandémie. Compte tenu de la conclusion à laquelle est parvenu le Comité d'urgence du Règlement sanitaire international (2005) de l'OMS concernant la COVID-19 lors d'une récente réunion, selon laquelle la COVID-19 n'est plus une urgence de santé publique de portée internationale, l'accent est désormais mis sur la façon dont cette initiative pourrait contribuer à la lutte contre le cancer et aider les gouvernements et les agences après la phase aiguë de la crise en quantifiant l'impact probable de l'interruption des services du cancer et l'impact positif des stratégies d'atténuation et de reconstruction sur l'évolution du cancer.

La D^{re} SOERJOMATARAM, Chef adjointe de la Branche Surveillance du cancer, déclare que des informations relatives à l'impact de la pandémie sur les services nationaux du cancer ont été recueillies en collaboration avec l'OMS et des partenaires du monde entier. Les données recueillies auprès de 60 millions de personnes dans plus de 30 pays confirment une diminution des procédures de diagnostic du cancer et un report des examens de dépistage du cancer. Par rapport à l'année précédant la pandémie, le nombre de personnes ciblées pour le dépistage a ainsi diminué de moitié tandis que le nombre de personnes ayant reçu un traitement anticancéreux a diminué de 27%. L'impact est plus important dans les pays à faible revenu. Les données des patients des pays à revenu élevé, y compris des Etats participants du CIRC, sont encore en cours de réception, l'analyse et la diffusion devant avoir lieu avant la fin de l'année. De manière générale, une baisse des cas a été observée, tout comme une diminution du temps de récupération nécessaire pour rétablir le fonctionnement normal des services et rattraper le retard au niveau des diagnostics. Toutefois, les données recueillies au niveau infranational font également apparaître de grandes disparités dans certains pays. Afin de mieux comprendre les principaux facteurs déterminant l'importance de l'impact, une évaluation des entretiens des parties prenantes au Royaume-Uni vient d'être finalisée. Dans le même temps, une analyse visant à déterminer si les cas diagnostiqués pendant la pandémie étaient plus agressifs ainsi que les répercussions sur l'évolution du cancer, telles que la survie spécifique au cancer, a été réalisée.

Le développement d'un tableau de bord d'aide à la décision en ligne qui fournira un recensement détaillé et systématique des réponses mises en place par les pays a débuté, l'accent étant principalement mis sur les réponses ayant un impact sur les services et l'évolution du cancer. Les travaux antérieurs réalisés pour le compte de l'OMS dans le cadre de l'initiative visant à éradiquer le cancer du col de l'utérus et qui ont pu être adaptés aux contextes nationaux ont été utilisés pour définir des stratégies d'atténuation et de reconstruction pour d'éventuelles crises futures. En plus des données sur le fardeau du cancer combinées aux données de santé publique (nombre de cas ou de décès), des données économiques et financières ont été incluses afin de planifier les ressources financières requises pour les options de politique nationale.

Dans le contexte postpandémique, l'initiative entend évaluer la résistance des systèmes de santé. Une plateforme mondiale destinée à contribuer à la planification nationale en matière de cancer avant, pendant et après des crises nationales ou internationales est en cours d'élaboration avec, dans un premier

temps, un intérêt particulier pour les cancers du col de l'utérus, du sein, du côlon-rectum et du poumon. Les données seront recueillies auprès des registres du cancer basés sur la population et seront complétées par les données de mortalité de l'OMS. L'impact des confinements sur les pays sera évalué par le biais d'une évaluation quantitative de la survie au cancer et de l'excédent de mortalité. Des scénarios hypothétiques de retard et d'atténuation pourront ensuite être établis, modélisant l'impact des perturbations au niveau national ainsi que l'impact sur l'excédent de mortalité futur. En termes de diffusion des connaissances, la plateforme de modélisation mondiale a été conçue dans le cadre de l'Observatoire mondial du cancer du CIRC. Concernant la gouvernance, des experts de différentes disciplines et régions géographiques seront représentés au sein d'un Comité consultatif international.

La D^e LIU (Canada) déclare qu'il est évident que la COVID-19 a entraîné des perturbations importantes des services de soins de santé, notamment des services de prévention, de dépistage et de traitement des cancers. L'étude sur le dépistage du cancer et l'impact sur la mortalité est essentielle : le Canada continuera à soutenir fermement les efforts déployés par le CIRC pour faire avancer la recherche dans ce domaine et salue les progrès réalisés concernant l'initiative IARC-C19. Elle souligne l'importance des objectifs, des valeurs et des livrables prévus de l'initiative ainsi que l'intérêt pour les gouvernements de pouvoir partager les informations et apprendre ensemble. Elle prend note avec plaisir que l'initiative se tourne désormais vers la résistance des systèmes de santé dans un contexte postpandémique et soutient les structures de gouvernance et les collaborations proposées dans le but de se préparer aux pandémies. Elle encourage le CIRC à continuer à mobiliser et à coordonner les efforts collectifs dans ce domaine, y compris en collaboration avec l'OMS.

Le D^e GOPAL (Etats-Unis d'Amérique) déclare que la COVID-19 a entraîné des perturbations sans précédent des services de dépistage, de diagnostic et de traitement du cancer et que pour cette raison, les Etats-Unis soutiennent fermement les objectifs de l'initiative IARC-C19. Pour pouvoir atteindre ces objectifs, il faudra qu'un grand nombre des activités proposées pour renforcer les systèmes de collecte des données, pour améliorer la résistance des systèmes de santé et pour assurer la diffusion des informations soient intégrées aux axes de travail et aux partenariats existants. Il a hâte d'accueillir une équipe du CIRC aux Etats-Unis en juin 2023 afin de discuter des collaborations de recherche actuelles et des possibles collaborations futures dans ce domaine.

Le PRESIDENT, s'exprimant au nom de la France, demande s'il existe des éléments probants que des traitements ont été modifiés dans certains pays en raison du manque d'équipements de radiologie, de salles d'opération disponibles ou de capacités hospitalières.

La D^e SOERJOMATARAM, Chef adjointe de la Branche Surveillance du cancer, confirme que des données relatives aux différents traitements disponibles, dont la radiothérapie, la chirurgie et la chimiothérapie, ont été reçues de certains pays et qu'il existe bel et bien des indications que de nombreuses adaptations ont été apportées aux traitements et aux stratégies d'atténuation pendant la pandémie.

Le PRESIDENT, s'exprimant au nom de la France, déclare que des données sur la modification des traitements ont été recueillies en France et qu'elles peuvent être mises à la disposition du Secrétariat.

M. DOLDER (Suisse) demande de plus amples informations sur les enseignements tirés de l'initiative et sur la façon dont ils pourraient être utilisés pour renforcer la réussite de la Stratégie à moyen terme du CIRC 2021–2025.

Le D^r BRAY, Chef de la Branche Surveillance du cancer, déclare que le Conseil scientifique a reconnu l'importance de l'initiative dans la définition des futures politiques de lutte contre le cancer, celle-ci permettant de mieux comprendre les difficultés auxquelles sont confrontés les services du cancer en raison des perturbations ; les stratégies d'atténuation et de reconstruction qui ont été déployées pourront être modélisées pour déterminer l'impact de l'excédent de mortalité lorsque des populations n'ont pas reçu leur traitement. Des conseils normatifs pourront ensuite être élaborés en collaboration avec l'OMS pour mettre en place des réponses lors des crises futures.

La D^{re} SOERJOMATARAM, Chef adjointe de la Branche Surveillance du cancer, déclare que des données relatives aux stratégies d'atténuation ont été recueillies auprès des différentes fonctions des systèmes de santé et qu'elles seront mises en relation avec les données réelles et les entretiens avec les parties prenantes afin de déterminer les futures bonnes pratiques.

Le D^r VIOLA (Brésil) demande quelles données sont disponibles au niveau des pays à revenu faible et intermédiaire.

Le D^r BRAY, Chef de la Branche Surveillance du cancer, déclare que des données seront recueillies auprès des registres du cancer basés sur la population dans chaque région.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Initiative COVID-19 et cancer du CIRC (IARC-C19) : point régulier » (GC/65/R4) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le [Document GC/65/3](#) « Point régulier sur l'initiative COVID-19 et cancer du CIRC (IARC-C19) »,

Rappelant sa [Résolution GC/64/R5](#),

1. PREND NOTE des efforts déployés par le Secrétariat du CIRC pour coordonner les initiatives existantes dans ce domaine ;
2. ENCOURAGE les Etats participants à effectuer des contributions volontaires et à soutenir les efforts de mobilisation de ressources en faveur de cette initiative ; et
3. PRIE le Secrétariat de l'informer régulièrement des progrès réalisés pendant toute la durée de cette initiative.

La résolution est **adoptée**.

7. POINT SUR LE « NOUVEAU CENTRE » ET LA MOBILISATION DES RESSOURCES : Point 7 de l'Ordre du jour ([Document GC/65/4 Rev.1](#))

M^{me} FRANÇON (Responsable des services intérieurs) rappelle que la France est le pays d'accueil du CIRC depuis sa création en 1965. De 1972 à 2022, le CIRC a mené ses activités sur le site de Grange Blanche, à Lyon, au sein de la « Tour », propriété de la Ville de Lyon, ainsi que de trois autres bâtiments construits par le CIRC. Le déménagement dans le Nouveau Centre, situé dans le Biodistrict de Lyon-Gerland, a eu lieu à la fin de l'année 2022 et l'inauguration officielle du nouveau siège se déroulera le vendredi 12 mai 2023. L'équipe de conception-réalisation n'a pas encore terminé certains travaux dans le Nouveau Centre. Les activités de la biobanque et des laboratoires ont été suspendues mais reprennent progressivement.

Le projet « Nouveau Centre » a été lancé il y a environ 12 ans en raison de l'âge des bâtiments, qui n'étaient plus en mesure de permettre une recherche scientifique moderne. Les autorités françaises ont financé la construction du nouveau bâtiment, l'équipement et le transfert physique de ses activités restant à la charge du CIRC. Le 27 octobre 2022, la Métropole de Lyon a signé une convention avec le CIRC stipulant que celui-ci pourra disposer gratuitement du bâtiment pendant 30 ans, avec la possibilité de prolonger. Les anciens locaux construits par le CIRC ont été vendus à la Ville de Lyon et le Secrétariat du CIRC a demandé l'autorisation au Conseil de Direction d'utiliser les fonds correspondants pour équiper et meubler le Nouveau Centre. L'équipement et l'ameublement du bâtiment sont toujours en cours.

M. CHAUVET (Responsable des engagements stratégiques et des relations extérieures) remercie les autorités françaises d'avoir financé le nouveau bâtiment. Des campagnes de mobilisation de ressources ont été lancées il y a quelques années afin d'atteindre de nouveaux donateurs et supporters et d'aider ainsi à financer l'achat d'équipements pour le nouveau site. Les donateurs potentiels incluent les personnes ultra-riches, les gouvernements, les entreprises, invitées à fournir des contributions en nature, et les donateurs locaux. Il remercie le Gouvernement de Norvège pour sa contribution conséquente. Les contributions en nature comprennent le mobilier du hall d'accueil et d'une partie de la cafétéria. Les particuliers se sont vu donner la possibilité de faire graver leur nom sur les portes vitrées de l'entrée en échange d'un don raisonnable d'un montant de 50 à 150 €. Le déménagement dans le nouveau bâtiment n'est pas complètement terminé, des équipements étant encore nécessaires pour les laboratoires, la biobanque et le bâtiment lui-même. Il demande aux Etats participants de continuer à réfléchir à la possibilité d'effectuer des contributions volontaires. La campagne de financement a également permis d'augmenter la visibilité du Nouveau Centre, contribuant ainsi à la stratégie du CIRC visant à promouvoir une science ouverte et à rechercher des partenariats avec des institutions locales et internationales dans le cadre de la lutte contre le cancer. Les représentants des Etats participants pourront effectuer une visite guidée du nouveau bâtiment.

M^{me} GONZALEZ (Etats-Unis d'Amérique) déclare qu'elle a hâte d'assister à l'inauguration du Nouveau Centre et qu'elle espère que sa proximité avec l'Académie de l'OMS, le bureau de l'OMS de Lyon et d'autres instituts de recherche contribuera à encourager un renforcement de la collaboration. Elle souhaiterait que les retards de construction signalés soient résolus.

Le D^r PALMER (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) déclare qu'il était présent au Conseil de Direction lorsque la décision concernant le Nouveau Centre a été prise 12 ans auparavant et qu'à ce titre, il est ravi de voir ce projet se concrétiser. Il félicite toutes les personnes du Centre qui ont travaillé dur pour assurer la réussite de ce projet. Il demande si le terme « Nouveau Centre » va être remplacé.

La SECRETAIRE explique que le terme « Nouveau Centre » était le nom provisoire du bâtiment ; il sera donc remplacé par un nouveau nom après l'inauguration. Plusieurs salles de réunion et espaces porteront le nom de donateurs.

Le D^r NAKAGAMA (Japon) exprime sa profonde gratitude aux autorités françaises pour avoir accueilli le CIRC depuis sa création et à la Métropole de Lyon pour avoir mis à disposition ces nouveaux locaux. Il félicite la Directrice et son équipe pour avoir géré le déménagement dans le Nouveau Centre et pour avoir réussi à mobiliser des ressources, notamment par le biais de la campagne de financement participatif, ce qui a permis à un bien plus grand nombre de donateurs d'apporter leur contribution. Le Japon est reconnaissant pour le fait que la contribution de la Princesse Takamatsu continuera à être reconnue, l'une des salles de réunion du nouveau bâtiment étant baptisée ainsi en son honneur.

La Professeure KEEFE (Australie) salue l'utilisation de la stratégie de mobilisation de ressources pour couvrir le déficit de financement. Elle félicite le CIRC pour l'ouverture du Nouveau Centre et exprime sa gratitude au Gouvernement français et aux autorités régionales et municipales pour avoir œuvré afin que le CIRC reste à Lyon.

M^{me} IZAGUIRRE (Canada) félicite le CIRC pour la gestion du déménagement dans les nouveaux locaux, qui représente une étape importante pour celui-ci, marquant à la fois la création d'un nouveau siège et l'ouverture d'une nouvelle ère qui permettra au Centre d'affermir sa vision d'une science ouverte et d'une collaboration accrue dans la recherche sur le cancer. Elle demande des informations sur les retards concernant les travaux de construction essentiels, sur l'impact de ces retards sur le travail du CIRC et sur les éventuelles implications juridiques. Elle félicite le Secrétariat pour les efforts constants qu'il a déployés pour réduire avec succès le montant total des coûts supplémentaires et pour financer les trois domaines prioritaires afin d'obtenir un bâtiment pleinement opérationnel. Elle demande au Centre de continuer à exploiter les partenariats pour un éventuel partage des coûts du nouveau bâtiment, y compris avec l'Académie de l'OMS, ce qui permettrait d'alléger la pression financière et de continuer à favoriser les gains d'efficacité et la collaboration. Le déménagement dans le nouveau bâtiment arrivant à terme, elle demande des informations sur la façon dont les enseignements tirés de cette expérience seront compilés et communiqués.

En réponse aux questions posées, M^{me} FRANÇON (Responsable des services intérieurs), déclare que certains retards ont été anticipés et que, par conséquent, des partenaires du CIRC à Lyon ont accueilli certaines activités de laboratoire pendant le déménagement ; les activités de laboratoire ont repris progressivement et conformément au plan. Des partenariats avec l'Académie de l'OMS et d'autres institutions sont en cours, notamment pour mettre en place des processus d'achat qui permettront d'éviter une duplication des efforts. En matière de services d'immeubles, les partenaires concluront des contrats conjoints.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Nouveau Centre et mobilisation des ressources » (GC/65/R5) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le [Document GC/65/4 Rev.1](#) « Nouveau Centre et mobilisation des ressources – Révision 1 »,

1. EXPRIME sa gratitude envers la Ville de Lyon pour les efforts constants qu'elle a déployés et pour le solide soutien qu'elle lui a témoigné pendant la période difficile précédant le déménagement dans le nouveau bâtiment, ainsi qu'envers les autorités françaises, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour le soutien indéfectible qu'elles lui ont manifesté ;
2. EXPRIME sa gratitude envers le personnel du CIRC pour sa résilience pendant la phase de transition et le déménagement dans le Nouveau Centre ;
3. EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leurs généreuses contributions, en espèces ou en nature, au projet « Nouveau Centre » ;
4. AUTORISE la Directrice à accepter d'autres dons en espèces ou en nature destinés à meubler et à équiper le Nouveau Centre, sous réserve de l'application des règlements intérieurs et en conformité avec ceux-ci, notamment en ce qui concerne le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques de l'OMS (FENSA) et la reconnaissance des partenaires ;
5. ENCOURAGE les Etats participants à effectuer des contributions volontaires et à soutenir les efforts de mobilisation de ressources en faveur du « Nouveau Centre » ; et
6. PRIE la Directrice de rendre compte régulièrement, tous les six mois, de ces efforts de mobilisation de ressources et de tenir le Groupe de travail sur les infrastructures du Conseil de Direction informé des principales avancées concernant le projet « Nouveau Centre ».

La résolution est **adoptée**.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Convention de résiliation anticipée et d'indemnisation (anciens locaux du CIRC) » (GC/65/R16) :

Le Conseil de Direction,

Rappelant sa [Résolution GC/60/R10](#) par laquelle il a autorisé « le Directeur à signer un accord (ou des accords) avec la Ville de Lyon » au sujet de l'ancien siège du CIRC,

1. SALUE la convention de résiliation anticipée et d'indemnisation signée avec la Ville de Lyon le 5 décembre 2022, au titre de laquelle ont été actées notamment : (i) la résiliation amiable anticipée de la convention de mise à disposition signée le 10 mai 2002, concernant le tènement sis 150 cours Albert Thomas 69008 Lyon anciennement occupé par le CIRC ; et (ii) l'indemnisation du CIRC par la Ville de Lyon résultant du transfert de propriété et de jouissance des bâtiments construits par le CIRC sur ledit tènement, à savoir les bâtiments Sasakawa (y compris le Hall Princesse Takamatsu), EPIC (hébergeant le Centre de Ressources Biologiques, BRC), et Latarjet ;

2. PREND NOTE du montant forfaitaire de l'indemnisation précitée, fixé à deux millions huit cent mille euros (2 800 000,00 €) ;
3. CONVIENT que, conformément aux accords entre la Ville de Lyon et le CIRC, partie du montant de l'indemnisation, soit la somme d'un million deux cent soixante mille euros (1 260 000,00 €), a fait l'objet d'un engagement de versement par la Ville de Lyon à la Métropole de Lyon au titre d'un second fonds de concours à destination du projet de construction du Nouveau Centre ; et que le CIRC a renoncé à percevoir ladite somme, en contrepartie de cet engagement ;
4. CONVIENT EN OUTRE que le montant de l'indemnisation restant, soit la somme d'un million cinq cent quarante mille euros (1 540 000,00 €), payable par la Ville de Lyon au CIRC, a été dûment versé en totalité au compte du CIRC ; et
5. AUTORISE le Secrétariat à utiliser la somme perçue au titre de l'indemnisation telle que mentionnée à l'alinéa 4, afin de continuer à équiper et à meubler le Nouveau Centre.

La résolution est **adoptée**.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Site du siège du Centre » (GC/65/R6) :

- Le Conseil de Direction,
- Considérant l'Article IX du Statut du Centre international de Recherche sur le Cancer concernant le site du Siège du Centre,
1. SALUE la nouvelle convention signée avec la Métropole de Lyon le 27 octobre 2022, qui garantit la mise à disposition du bâtiment « Nouveau Centre » pour les trente années à venir selon des conditions acceptables pour le Centre ; et
 2. RECONNAIT que le site du Siège du Centre est désormais situé 25 avenue Tony Garnier, CS 90627, 69366 LYON CEDEX 07 FRANCE.

La résolution est **adoptée**.

8. ACCEPTATION DES DONNS : Point 8 de l'Ordre du jour ([Document GC/65/10 Rev.1](#))

Le D^r LANDESZ (Directeur de l'Administration et des finances) déclare que le CIRC a reçu des dons non assortis de conditions d'un montant de 23 857,84 € au cours de l'année 2022, ce montant ayant été versé au Compte spécial pour contributions sans objet spécifié conformément à la Résolution GC/23/R6. Conformément à l'autorisation permanente accordée à la Directrice en vertu de la Résolution GC/63/R10, la somme de 80 000 € provenant des contributions sans objet spécifié a été affectée aux bourses postdoctorales. Il exprime sa profonde gratitude aux donateurs pour leur contribution aux activités de recherche du Centre.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Acceptation des dons » (GC/65/R11) :

Le Conseil de Direction,

Ayant été informé par le [Document GC/65/10 Rev.1](#) des dons non assortis de conditions acceptés par la Directrice durant l'année 2022 en vertu des pouvoirs que le Conseil lui a conférés par sa Résolution GC/4/R3,

1. EXPRIME sa profonde gratitude aux donateurs pour leur généreuse contribution aux activités de recherche du Centre ; et
2. NOTE que, conformément à l'autorisation permanente accordée à la Directrice en vertu de la [Résolution GC/63/R10](#), la somme de 80 000 € provenant du Compte spécial pour contributions sans objet spécifié a été affectée aux bourses postdoctorales en 2022–2023.

La résolution est **adoptée**.

9. ACCEPTATION DES SUBVENTIONS ET CONTRATS ET RAPPORT SUR LA REPARTITION DES INTERETS : Point 9 de l'Ordre du jour ([Document GC/65/11 Rev.1](#))

Le D^r LANDESZ (Directeur de l'Administration et des finances) invite le Conseil de Direction à prendre note du rapport *post facto* sur les subventions et contrats approuvés durant la période comprise entre mars 2022 et mars 2023, tels qu'indiqués dans le Document GC/65/11 Rev.1. Il convient de citer en particulier deux subventions reçues de la Commission européenne entre les sessions et approuvées par le Président conformément à la Résolution GC/52/R13, à savoir une subvention de 1 500 000 € destinée au Code européen contre le cancer et une subvention de 580 483 € destinée au renforcement de la collecte de données sur le dépistage du cancer afin de mettre à jour le Système européen d'information sur le cancer et d'améliorer la qualité et la couverture des programmes de dépistage du cancer en Europe.

L'exercice biennal précédent a été très fructueux en termes de financement, la Commission européenne étant devenue le principal organisme de financement externe du Centre. Il remercie les chercheurs du CIRC ainsi que l'équipe de mobilisation pour la recherche pour le rôle important qu'ils ont joué dans l'obtention de ces fonds.

Le RAPPORTEUR donne lecture du projet de résolution ci-après, intitulé « Acceptation des subventions et contrats, et répartition des intérêts » (GC/65/R12) :

Le Conseil de Direction,

Ayant examiné le [Document GC/65/11 Rev.1](#) « Acceptation des subventions et contrats – Révision 1 »,

Conformément au Règlement financier du CIRC,

1. CONFIRME l'approbation provisoire donnée par le Président du Conseil de Direction entre les sessions, conformément aux paragraphes 2 et 3 de la Résolution GC/52/R13, pour les deux projets suivants :

- a) Révision et mise à jour du Code européen contre le cancer [Commission européenne - Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique / EU4H (Belgique), pour un montant de 1 500 000 € sur 48 mois] ;
- b) Renforcer la collecte de données sur le dépistage du cancer pour mettre à jour le Système européen d'information sur le cancer et améliorer la qualité et la couverture des programmes de dépistage du cancer en Europe [Commission européenne - Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique / EU4H (Belgique), pour un montant de 580 483 € sur 18 mois] ;

2. PREND NOTE du rapport *post facto* sur les subventions et les contrats acceptés par la Directrice, tels que détaillés dans le Document GC/65/11 Rev.1 ;

3. PREND NOTE du montant des intérêts et de leur répartition ; et

4. FELICITE le personnel pour l'obtention de subventions de recherche compétitives.

La résolution est **adoptée**.

La séance est levée à 17h30.